

Michele le 22/03/18

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE
CHÂTEL

COMPTE RENDU DE SEANCE Conseil Municipal du 5 MARS 2018 à 8H30

PRESENTS : M. Nicolas RUBIN, Maire, M. Franck MARCHAND, Mme Michèle TOCHET, Mme Monique MAXIT Adjoints.

Mmes, Karine BERTHET, Gabrielle DAVID, Nicole MOUTHON, Catherine ROQUIGNY
Conseillères municipales,

MM. Frédéric DAVID, Gérard MAXIT, Dominique VUARAND, Conseillers municipaux

PROCURATION :

Mme Michèle TOCHET donne procuration à Monsieur Nicolas RUBIN

ABSENTS :

Mme Aline PLOTON

M. Franck MARCHAND a été désigné secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25 JANVIER 2018.

→ A l'unanimité, le Conseil approuve le compte rendu du 25 janvier 2018.

2. AFFAIRES GENERALES

DELIBERATION N°01-0218 – VACANCE DE LA FONCTION D'ADJOINT – PROPOSITION DE NON REMPLACEMENT

M. le Maire expose au conseil municipal, que suite au décès de Monsieur Philippe Charbonnel, qui occupait les fonctions de 2ème adjoint, ce poste est devenu vacant.

Cependant, Monsieur le Maire souhaite remettre cette délibération à une séance ultérieure. Il rajoute pour l'heure que le contexte de ce remplacement est difficile humainement ce qui a très certainement freiné des candidatures qu'il n'a d'ailleurs pas reçues. Il souhaite en conséquence qu'une discussion entre tous les élus s'engage à l'occasion d'une prochaine réunion pour s'accorder sur l'opportunité ou non d'élire un 4^{ème} adjoint.

Mme Roquigny demande s'il est possible de nommer un conseiller municipal délégué sur des questions précises permettant ainsi à certains élus d'apporter leurs connaissances à l'équipe. M. le Maire répond par l'affirmative. Mme Maxit rajoute qu'effectivement la délégation des sports pourrait être attribuée à un conseiller municipal délégué, comme Karine Berthet par exemple.

M. Marchand évoque la communauté de communes, et précise qu'il serait important d'instituer un binôme qui fonctionne bien pour aller défendre la position de Châtel auprès de la CCPEVA. Il souhaite que les conseillers communautaires de Châtel et les élus siégeant dans les commissions

se réunissent avant chaque réunion ou conseil communautaire afin de préparer les éventuelles interventions. Mme Roquigny pense justement que le conseiller municipal délégué pourrait être pertinent à ce titre car il pourrait apporter sa connaissance des sujets et échanger au mieux avec les conseillers communautaires de Châtel.

➔ *Le sujet de la vacance d'adjoint sera inscrit à une prochaine séance du Conseil.*

DELIBERATION N°02-0218 – DESIGNATION D'UN MEMBRE AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNALES ET CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CHATEL TOURISME

Au regard de ce qui précède, cette question sera également abordée lors d'une prochaine séance.

➔ *le sujet est reporté à une prochaine séance*

DELIBERATION N°03-0218 – ELECTION DU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

M. le Maire informe que la commune de Châtel dispose de 2 représentants au sein du conseil communautaire. Que du fait de la vacance du poste suite au décès de M. Charbonnel, le Conseil doit élire un nouveau conseiller communautaire sur la base de l'article L.5211-6-2 du CGCT. Cette élection a lieu au scrutin proportionnel mais du fait qu'il n'y ait qu'un poste à pourvoir, le scrutin est assimilé à un scrutin majoritaire uninominal.

En marge de ce sujet, M. le Maire évoque la Vice-Présidence de Châtel qui serait remise en question par le bureau communautaire qui aurait abordé cette question dernièrement. Il rappelle l'accord oral et moral conclu avec l'intercommunalité sur la représentativité de Châtel notamment au travers d'une vice-présidence. Pour permettre une continuité dans le travail, certaines missions dévolues à M. Charbonnel ont été réattribuées à d'autres conseillers communautaires telle la mission développement économique qui a été transférée à M. Gaston Lacroix, Maire de Publier.

M. le Maire revient sur l'élection du conseiller communautaire et appelle les élus volontaires à se porter candidat avant de procéder au vote.

Mme Maxit se présente en tant que candidate à l'élection de conseiller communautaire.

Le Conseil vote à bulletin secret

➔ M. le Maire procède aux opérations de vote. Chaque élu dépose son bulletin dans l'urne.

M. le Maire, président du bureau de vote et M. Marchand, assesseur, dépouillent les bulletins.

Avec 11 voix pour, un vote blanc, Mme Maxit est élue conseillère communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé à 10h, la séance est levée.

Le secrétaire de séance
Franck MARCHAND



Le Maire
Nicolas RUBIN

